



Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou en
châtaigneraie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la requête formulée par Mr BAZILLE Dominique le 22 avril 2021,

Considérant qu'en raison du déménagement de Mr BAZILLE Dominique, demeurant chemin du Claux Calvinet 15340 PUYCAPEL, nécessitant la présence d'un camion de déménagement, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés

ARRETE :

Article 1 :

Est donné autorisation à Monsieur BAZILLE Dominique, de réserver un emplacement permettant le stationnement d'un camion de 5 m de long environ (20m3) pour effectuer son déménagement chemin du Claux à Calvinet, commune de PUYCAPEL.

Article 2 : Afin de permettre le déménagement, la circulation sera provisoirement règlementée dans les conditions suivantes : les riverains devront respecter la règlementation. Le passage des véhicules prioritaires sera autorisé. La route sera barrée à la circulation sauf pour l'accès aux propriétés riveraines.

Article 3 : le présent arrêté sera applicable le mercredi 28 avril 2021 de 13h30 à 18h00

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme sera mise en place et enlevée par les services communaux. Une déviation sera mise en place.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de PUYCAPEL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Calvinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PUYCAPEL, le 26 avril 2021



François DANEMANS, Maire de PUYCAPEL

Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL

Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

mairie@puycapel.fr